



Païement dégât Carrefour Location

Par FeuilleA4

Bonjour

Il y a quelques semaines, mon compagnon a loué un petit camion chez Carrefour Location. Une emprunte bancaire de 3000? a été faite pour la caution de la franchise.

En le garant sur le parking de Carrefour au moment de le rendre, il a accroché un poteau et a légèrement endommagé la carrosserie.

La vendeuse lui a dit qu'ils reviendraient vers lui une fois qu'ils auraient chiffré les dégâts.

Une semaine plus tard,, ils nous envoient un devis de 1200?. Ils nous disent qu'il faut qu'on leur verse cette somme.

Mon compagnon dit qu'il ne paiera rien sur devis, qu'il veut une facture. En effet, il ne veut pas payer des réparations qui ne seront au final jamais faites. La vendeuse lui dit qu'ils ne peuvent pas faire de réparation en hiver bla-bla-bla, s'énerve et lui raccroche au nez.

3 semaines plus tard, nous recevons un nouvel appel, ils nous envoient une facture cette fois-ci de 890? à peu près.

Sauf que sur cette facture il est marqué « part assureur 889,99? et part client 0,01? ».

Donc leur assurance paie la quasi totalité et Carrefour ne devra payé que 1 centime.

Mais ils nous disent qu'on doit payer la totalité.

Mon compagnon les rappelle, la dame lui dit qu'elle ne sait pas et qu'elle n'était déjà pas censée lui envoyer cette facture? cette histoire est donc très louche?

Elle lui passe un responsable, qui lui dit « non mais vous nous envoyez l'argent et nous on le renvoie à l'assureur, l'argent n'est pas pour nous »

Une semaine plus tard, mon compagnon était débité de la totalité de cette facture.

Ma question est donc : doit-on payer la part assureur ?

Point peut-être important : lors du retour du véhicule, un état des lieux du véhicule a été signé par toutes les parties. L'état des lieux d'entrée faisait état de quelques dégâts, bien entouré sur les schémas. Mais l'état des lieux de sortie ne fait état d'aucun dégât supplémentaire. Carrefour location et mon compagnon ont signé ce document sans dégât supplémentaire. Peut-on s'appuyer sur ce document ?

Par Marck_ESP

Bonjour et bienvenue

Sauf que sur cette facture il est marqué « part assureur 889,99? et part client 0,01? ».

On passe d'un devis de 1.200? à une facture de 890 ?.

Répondez simplement que vous ne réglerez qu'après réception d'un duplicata de facture et d'un document de l'assurance précisant clairement ce qui est pris en charge par la compagnie.

Par FeuilleA4

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Vous êtes donc d'accord que dans tous les cas, nous ne sommes pas censés payer ce qui est pris en charge par l'assurance ?

Les 3000? de caution sont là pour la partie qui n'est pas pris en charge par l'assurance c'est ça ?